

mais aussi comme une série de « valeurs » ou de « principes ». De plus, ces principes ne devraient pas être seulement des attributs d'institutions ou de procédures en particulier, mais s'inscrire également dans une « culture politique » plus générale du fédéralisme et donc être jugés pertinents pour les attitudes quotidiennes des citoyens ainsi que des élites politiques. Sans cette vaste « culture du fédéralisme », même les institutions politiques fédérales les mieux conçues ne permettraient pas à des gens ayant des identités et des loyautés différentes de cohabiter.

Quels sont donc les « principes » fondamentaux du fédéralisme ? Un certain consensus existe sur la série de valeurs fondamentales suivantes²² :

- *l'autonomie* : Les paliers inférieurs de gouvernement, et la société en général, ont le droit de s'organiser et de se gouverner dans leurs domaines de compétence. Ces paliers inférieurs n'existent pas seulement parce que l'État central les tolère, mais aussi parce que leur existence et leur autonomie sont protégées par la constitution.
- *la coopération et le consentement* : Même dans un régime fédéral soucieux de respecter les autonomies locales, des conflits seront inévitables lorsque les compétences se chevaucheront. Le fédéralisme est déterminé à résoudre ces conflits dans un esprit de coopération et de consentement plutôt que par la force ou selon le principe que « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». Il y a des mécanismes convenus pour résoudre de tels conflits de manière ordonnée et d'une façon que toutes les parties trouvent légitime et exécutoire.
- *les freins et les contrepoids* : Le fédéralisme vise à contrer la concentration excessive du pouvoir à un palier ou un autre, ou au sein d'un organe ou d'une organisation en particulier. Tout comme le pouvoir de l'État central est limité par la nécessité de respecter l'autonomie des paliers inférieurs, le pouvoir des paliers inférieurs est limité lui aussi par la nécessité de viser des intérêts communs au niveau fédéral. Et les deux paliers de gouvernement sont limités par la nécessité de respecter la constitution, telle qu'interprétée et appliquée par les tribunaux.
- *la participation* : Le fédéralisme crée des unités politiques plus près des gens, mais il multiplie aussi les « points d'accès » permettant aux citoyens de participer au processus politique. Les groupes qui, pour une raison ou une autre, se sentent exclus ou désavantagés à un palier politique peuvent tenter de compenser ce désavantage en participant plus activement à un autre palier.
- *le respect de la différence* : Comme nous l'avons constaté, les fédérations multinationales reposent sur l'hypothèse que les « différences ethniques et linguistiques indigènes [sont] permanentes et dignes qu'on en tienne

22. Notre analyse s'inspire considérablement des communications de Ferdinand Kinsky, directeur général du Centre international de formation européenne, Nice et Robert Toulemon et de la discussion qui a suivi.

23. D. ELAZAR, « The Role of Federalism », *op. cit.*, p. 20.